

Année académique 2025 - 2026

MASTER DE SPECIALISATION EN ETUDES DE GENRE

Sérurier

Manon

Représentation des femmes en situation de migration dans
les discours parlementaires de la Fédération Wallonie
Bruxelles.

Promotrice : Audrey VANDELEENE, Université Libre de Bruxelles

Déclaration sur l'honneur, mémoires/TFE de la Faculté de philosophie, arts et lettres, UCLouvain

Je déclare qu'il s'agit d'un travail original et personnel, que toutes les sources référencées ont été indiquées dans leur totalité et ce, quelle que soit leur provenance, et que l'utilisation des outils d'intelligence artificielle est conforme aux consignes générales d'utilisation publiées par l'UCLouvain et disponible à cette adresse :

<https://cdn.uclouvain.be/groups/cms-editors-pl/portail/reglement/Consignes-ChatGPT-version-etudiante.pdf?itok=SebXXm87>

Je suis conscient·e que le fait de ne pas citer une source, de ne pas la citer clairement et complètement, de ne pas annoncer dans une partie spécifique en début du mémoire l'utilisation que j'ai faite des outils d'intelligence artificielle ou de les utiliser de manière contraire à ce qui est prévu dans la note institutionnelle constituent des irrégularités graves au regard du [*Règlement des études et des examens de l'Université catholique de Louvain*](#) (Chapitre 4, section 7, article 107 à 114) au sein de l'Université. J'ai notamment pris connaissance des risques de sanctions académiques et disciplinaires encourues.

Au vu de ce qui précède, je déclare sur l'honneur ne pas avoir commis de plagiat ou toute autre forme de fraude et de n'avoir pas utilisé les outils d'intelligences artificielles en dehors de ce qui est accepté à l'UCLouvain.

Nom, Prénom : Seurier Manon

Date : 19/05/2026

Signature de l'étudiant·e :

Remerciements

Je tiens tout d'abord à adresser mes sincères remerciements à ma promotrice, Audrey Vandeleen, pour l'accompagnement qu'elle m'a apporté tout au long de la rédaction de ce mémoire. Ses conseils éclairés, ses orientations pertinentes et son travail de restructuration ont été déterminants pour donner à ce travail sa forme aboutie.

Je remercie également ma mère, pour sa relecture attentive et bienveillante. Son soutien tout au long de cette année a été une source précieuse de confiance et d'encouragement.

Enfin, je souhaite exprimer ma profonde gratitude à Margaux de Ré, sans qui cette expérience de stage n'aurait pu avoir lieu. Au-delà de l'opportunité qu'elle m'a offerte, c'est la qualité de l'environnement dans lequel elle m'a permis d'évoluer qui mérite d'être soulignée. Elle m'a accordé sa confiance en me donnant la possibilité de m'investir dans des missions porteuses de sens, favorisant ainsi une implication active plutôt qu'une simple observation. Cet environnement intellectuellement stimulant a considérablement contribué à élargir ma réflexion et à enrichir ma perspective, tant sur le plan académique que professionnel.

Préface

L'intérêt pour la question des migrations, et plus particulièrement pour la situation des femmes migrantes, s'est construit progressivement au fil de mon parcours personnel. Depuis plusieurs années, les enjeux liés aux migrations occupent une place importante dans mon regard sur le monde.

Un moment marquant dans cette prise de conscience remonte à 2015, lors de la médiatisation de la crise migratoire en Europe. À cette époque, la diffusion de l'image du jeune Aylan Kurdi, retrouvé sans vie sur une plage après une tentative de traversée, a suscité chez moi une vive émotion ainsi qu'un questionnement durable. Cet événement a constitué un point de départ dans ma réflexion : au-delà de cette tragédie largement relayée, qu'en était-il des milliers d'autres trajectoires migratoires, souvent invisibilisées ?

Au fil du temps, j'ai cherché à approfondir ma compréhension de ces réalités, notamment à travers des lectures, des films et la découverte d'initiatives associatives aidant les personnes en situation de migration. Ces différentes expériences ont contribué à faire émerger une interrogation plus spécifique sur la question de l'identité, de l'appartenance et de la reconnaissance.

C'est dans ce contexte qu'un intérêt particulier pour les femmes migrantes s'est développé. Leur situation présente une double invisibilisation : en tant que personnes migrantes, mais aussi en tant que femmes. Cette réflexion a conduit à interroger la représentation de ces femmes dans les discours publics et politiques, et à envisager leur place dans l'espace institutionnel.

Ce mémoire s'inscrit à la croisée d'un questionnement personnel et d'une démarche académique. Il analyse les mécanismes de représentation des femmes migrantes dans un cadre politique spécifique.

Table des matières

Remerciements.....	4
Préface.....	6
Introduction.....	10
Problématisation : un enjeu démocratique et un angle mort genré	10
Présentation du cas étudié : la Fédération Wallonie-Bruxelles.....	12
Cadre théorique.....	13
Revue de la littérature.....	13
1. Les migrations comme phénomène social hétérogène.....	13
2. L'invisibilisation historique des femmes dans les études migratoires.....	14
3. Vulnérabilités spécifiques et formes de violence.....	15
4. L'approche intersectionnelle.....	16
5. La construction discursive des groupes minorisés dans les arènes politiques	16
Approche théorique : représentation substantive et claims-making.....	18
Question de recherche et hypothèses	20
Méthodologie	22
1. Sélection et justification du cas : la Fédération Wallonie-Bruxelles	22
2. Le corpus : justification des choix temporels et documentaires	23
3. Méthode de collecte des données.....	24
3.1 La stratégie de mots-clés.....	24
3.2 Sélection des interventions pour l'analyse qualitative.....	25
4. Méthode d'analyse des données	25
4.1 La dimension quantitative	25
4.2 La dimension qualitative	26
4.3 La grille d'analyse.....	27
Présentation et analyse des résultats	28
Hypothèse 1 — Une visibilité limitée et principalement indirecte.....	28
1.1 Les données quantitatives : un corpus restreint.....	28
1.2 L'analyse du ratio directs/indirects : une invisibilisation genrée.....	29
1.3 Interprétation : une catégorie marginalisée dans l'espace parlementaire	30
Hypothèse 2 — Une représentation portée par des acteurs extérieurs au groupe.....	31
2.1 Les profils des acteurs : qui prend la parole ?	31
2.2 Le genre comme vecteur de représentation substantive.....	32
2.3 Une représentation extérieure au groupe : limites et asymétries.....	33
Hypothèse 3 — Une représentation principalement construite autour de la vulnérabilité	34
3.1 La figure dominante de la victime.....	34
3.2 L'agency : une dimension quasi absente	34
3.3 La dimension intersectionnelle : présente mais partielle	35
3.4 Les tonalités discursives : entre protection et paternalisme	36
Conclusion	37
Bibliographie.....	40
Annexes.....	44
Annexe 1 — Présentation des documents analysés.....	44
Annexe 2 — Rapport de stage	45
Présentation de l'organisme d'accueil.....	45
Description du travail réalisé.....	46

Réflexion critique sur le lieu et la nature du stage	46
Auto-évaluation.....	47
Annexe 3 — Résolution : Travail effectué pendant le stage	49

Introduction

La migration constitue un phénomène complexe et pluriel, au cœur des dynamiques contemporaines. Dans son acception la plus large, elle désigne le déplacement d'une personne quittant son lieu de résidence habituelle pour s'installer ailleurs, temporairement ou durablement (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2019). Ce déplacement peut s'effectuer à l'intérieur d'un même État ou au-delà de frontières internationales. Cette définition met en évidence la diversité des formes de mobilité humaine. Celles-ci ne se limitent pas aux migrations internationales : elles incluent également les migrations internes.

Le terme « migrant » recouvre ainsi une pluralité de situations, de statuts juridiques et de trajectoires sociales. Le terme recouvre des mobilités motivées par des raisons économiques, familiales, éducatives ou politiques. Il désigne aussi des déplacements contraints, liés à des conflits, des persécutions ou des catastrophes environnementales (OIM, 2024). La migration doit dès lors être comprise comme un phénomène social inscrit dans des rapports de pouvoir et des dynamiques historiques globales (Sayad, 1999).

Problématisation : un enjeu démocratique et un angle mort genré

Les migrations constituent aujourd'hui un enjeu central des sociétés contemporaines, tant sur le plan politique que démocratique. À l'échelle mondiale, on estimait à 281 millions le nombre de migrant·es internationaux en 2020, soit 3,6 % de la population mondiale (OIM, 2024). En Belgique, la migration constitue une réalité structurelle. Au 1er janvier 2024, 14 % de la population était de nationalité étrangère, et plus d'un cinquième était d'origine étrangère (Myria, 2025).

Ces données illustrent l'importance des migrations dans la transformation des sociétés contemporaines. Elles soulignent aussi la nécessité d'analyser les réponses politiques qui y sont apportées. Les parlements, en tant qu'espaces centraux du débat démocratique, jouent un rôle essentiel dans la construction des problèmes publics. Les discours parlementaires définissent les catégories sociales, orientent les politiques publiques et structurent les représentations collectives (Foucault, 1971 ; Berger & Luckmann, 1966/2018).

Dans cette perspective, ce mémoire s'intéresse au cadre parlementaire comme espace privilégié de production des discours politiques sur les migrations. Plus précisément, il

analyse les débats du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'objectif est d'examiner comment les acteurs politiques y construisent les enjeux migratoires, mobilisent certaines représentations des personnes migrantes et légitiment des politiques publiques spécifiques.

Cependant, malgré l'importance de ces enjeux, la dimension de genre a longtemps été marginalisée dans les études migratoires. Les premières recherches ont reposé sur une figure masculine du migrant et ont relégué les femmes à des rôles secondaires (Morokvasic, 1984). Les travaux plus récents ont montré que le genre constitue un élément structurant de l'expérience migratoire, influençant les conditions de départ, les trajectoires et les formes de vulnérabilité (Christou & Kofman, 2022).

Dans ce contexte, les femmes migrantes apparaissent comme un groupe particulièrement pertinent à analyser. Situées à l'intersection de plusieurs rapports de domination, elles font souvent l'objet de représentations spécifiques, oscillant entre invisibilisation, victimisation et objectivation (Crenshaw, 1991). Plusieurs travaux ont déjà mis en évidence la manière dont les femmes migrantes sont construites dans les discours politiques et institutionnels européens, notamment à travers des logiques de vulnérabilisation, d'altérisation ou de contrôle genré des migrations (Carles-Berkowitz, 2015 ; Conseil de l'Europe, 2022). Toutefois, leur place dans les discours politiques, et plus particulièrement dans les débats parlementaires, demeure encore relativement peu étudiée.

L'analyse de la représentation substantive des femmes migrantes dans les parlements présente un double intérêt, à la fois sociétal et scientifique. Sur le plan sociétal, elle permet d'interroger la place accordée aux groupes minorisés dans les démocraties contemporaines ainsi que les modalités par lesquelles certaines catégories sociales deviennent visibles, audibles ou, au contraire, marginalisées dans l'espace politique. Sur le plan scientifique, cette recherche s'inscrit à l'intersection de plusieurs champs d'étude — les études migratoires, les études de genre et les travaux sur la représentation politique — qui restent encore relativement peu articulés entre eux dans l'analyse des discours parlementaires.

Présentation du cas étudié : la Fédération Wallonie-Bruxelles

Afin de répondre à cette question, cette recherche se concentre sur les débats parlementaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB). Bien que cette institution ne dispose pas de compétences directes en matière de politique migratoire au sens strict, elle intervient dans des domaines essentiels tels que l'enseignement, la culture, la jeunesse ou encore l'égalité des chances (Deschouwer, 2012).

Ces compétences influencent directement les conditions d'intégration sociale des personnes migrantes, et en particulier des femmes, notamment en matière d'accès à l'éducation, à la langue, à la culture ou aux dispositifs de soutien social. Les débats parlementaires de la FWB constituent dès lors un terrain particulièrement pertinent pour analyser la manière dont les femmes migrantes sont représentées dans l'espace politique institutionnel, y compris en dehors des débats portant explicitement sur la migration.

Le corpus analysé couvre les débats parlementaires de la FWB depuis le début de la législature de 2014. Ce choix permet d'inscrire l'analyse dans une cohérence institutionnelle et politique. Il permet également d'observer les évolutions discursives avant, pendant et après la forte politisation des questions migratoires en Europe à partir de 2015, souvent associée à la « crise migratoire ». Commencer l'analyse en 2014 permet ainsi de disposer d'un point de comparaison antérieur à cette phase de forte médiatisation, afin d'examiner l'évolution des représentations des femmes migrantes dans les discours parlementaires.

Cadre théorique

Revue de la littérature

1. Les migrations comme phénomène social hétérogène

La migration constitue un phénomène complexe et pluriel, qui ne peut être appréhendé comme une réalité homogène. Elle recouvre une diversité de trajectoires, de statuts et d'expériences, qui varient en fonction de facteurs économiques, politiques, sociaux et familiaux. Les travaux en études migratoires montrent que les migrations contemporaines s'inscrivent dans des dynamiques globales marquées par les inégalités économiques, les conflits, les transformations du marché du travail et les politiques migratoires des États (Castles & Miller, 2009 ; de Haas, 2010). Dans ce cadre, la catégorie de « migrant » apparaît comme une catégorie englobante, qui tend à homogénéiser des réalités pourtant très différenciées.

Cette hétérogénéité est particulièrement importante lorsqu'on s'intéresse aux femmes migrantes. Celles-ci ne constituent pas un groupe uniforme, mais recouvrent une diversité de situations liées notamment à leur origine, leur statut administratif, leur position sociale ou encore leur situation familiale (Kofman, 1999). Certaines migrent de manière autonome pour des raisons économiques, d'autres dans le cadre de regroupements familiaux, tandis que d'autres encore fuient des situations de violence ou de persécution. La prise en compte de cette diversité est essentielle pour éviter une vision simplificatrice des femmes migrantes.

Au-delà de cette pluralité empirique, la migration doit également être envisagée comme une construction sociale et politique. Sayad (1999) montre que les sociétés d'accueil pensent souvent la migration de leur propre point de vue. Elles définissent les termes du débat et les catégories utilisées pour désigner les personnes migrantes. Les mots tels que « migrant », « réfugié » ou « sans-papiers » ne décrivent pas simplement des situations. Ils hiérarchisent les populations et orientent les politiques publiques. Cette dimension discursive est centrale, dans la mesure où elle influence la manière dont certains groupes, comme les femmes migrantes, sont rendus visibles ou invisibles dans l'espace public.

2. *L'invisibilisation historique des femmes dans les études migratoires*

Pendant longtemps, les recherches sur les migrations internationales se sont structurées autour d'une figure implicite du migrant masculin. Les premières théories des migrations, notamment celles centrées sur les migrations de travail, reposaient largement sur l'idée d'un homme mobile, actif économiquement et inséré dans des circuits productifs (Castles & Miller, 2009). De manière similaire, de Haas (2010) souligne que les modèles explicatifs dominants ont longtemps privilégié une approche économiciste des migrations, centrée sur les décisions individuelles liées au travail, sans prendre en compte les dimensions sociales et genrées.

Dans ce cadre, les chercheurs ont largement invisibilisé les femmes ou les ont considérées comme des migrantes « dépendantes », accompagnant un conjoint plutôt que comme des actrices à part entière (Kofman, 1999). Morokvasic (1984) montre ainsi que cette vision a conduit à sous-estimer la participation des femmes aux dynamiques migratoires, notamment dans des secteurs comme le travail domestique ou le care¹. Ces travaux mettent en évidence un biais structurel dans les études migratoires, qui ont longtemps envisagé la migration à partir d'une perspective masculine.

À partir des années 1980, les travaux féministes ont progressivement remis en cause cette vision, en montrant que les femmes migrent également de manière autonome et que leurs trajectoires sont structurées par des rapports de genre. La migration apparaît dès lors comme un processus intrinsèquement genré, dans lequel le genre influence à la fois les causes du départ, les conditions du déplacement et les formes d'insertion dans les sociétés d'accueil (Morokvasic, 1984 ; Kofman, 1999). Cette perspective a conduit à une relecture des migrations, en mettant en évidence le rôle actif des femmes dans les dynamiques migratoires et les inégalités spécifiques auxquelles elles peuvent être confrontées.

¹ Le terme anglais care est généralement conservé tel quel en français, car sa traduction par « soin » est jugée trop restrictive. En français, le care est souvent traduit par « soin », mais cette traduction purement littérale est réductrice, car le concept possède en anglais une dynamique polysémique qui recouvre aussi bien des attitudes que des actions. Joan Tronto et Berenice Fisher définissent le care comme « une activité caractéristique de l'espèce humaine qui inclut tout ce que nous faisons en vue de maintenir, de continuer ou de réparer notre "monde" de telle sorte que nous puissions y vivre aussi bien que possible. Ce monde inclut nos corps, nos individualités (selves) et notre environnement, que nous cherchons à tisser ensemble dans un maillage complexe qui soutient la vie » (Fisher & Tronto, 1990, p. 40 ; Tronto, 1993)

3. Vulnérabilités spécifiques et formes de violence

L'un des mécanismes centraux mis en évidence par cette littérature concerne les formes spécifiques de vulnérabilité auxquelles les femmes migrantes peuvent être exposées. Une partie importante des migrations féminines est liée à des situations de violence fondée sur le genre : fuite de conflits, persécutions liées au genre (mutilations génitales féminines, mariages forcés, violences sexuelles, crimes dits d'honneur, persécutions liées à l'orientation sexuelle), mais aussi violences subies durant le parcours migratoire lui-même — lors du transit, dans les camps ou sur les routes migratoires — et après l'arrivée dans les pays d'accueil (CIRÉ, 2020).

Ces situations s'expliquent par des mécanismes structurels. Le statut migratoire précaire peut renforcer la dépendance des femmes vis-à-vis de tiers, limiter leur accès aux droits et accroître leur exposition aux violences. L'isolement social, les barrières linguistiques ou encore la précarité économique constituent autant de facteurs qui peuvent accentuer leur vulnérabilité. Le manque de données sexuées et genrées contribue par ailleurs à invisibiliser ces expériences. L'OIM souligne que l'absence de données précises limite la reconnaissance institutionnelle des violences basées sur le genre dans les parcours migratoires (OIM, 2019).

Toutefois, ces vulnérabilités ne doivent pas être interprétées comme des caractéristiques intrinsèques des femmes migrantes. Elles s'inscrivent dans des rapports sociaux de domination plus larges. Réduire les femmes migrantes à leur seule condition de victimes constitue cependant une erreur analytique : de nombreux travaux montrent qu'elles développent des stratégies d'adaptation, des formes de résistance et des capacités d'action (agency) qui méritent d'être reconnues dans les analyses académiques et politiques (Morokvasic, 1984 ; Christou & Kofman, 2022). La notion d'agency — c'est-à-dire la capacité des individus à agir de manière autonome et à orienter leur propre trajectoire — est ici centrale : elle permet d'éviter une représentation uniquement passive ou victimisante des femmes migrantes, en reconnaissant la dimension active de leurs parcours, même dans des contextes contraignants.

4. L'approche intersectionnelle

L'approche intersectionnelle, développée par Crenshaw (1989 ; 1991), permet de comprendre que les expériences des femmes migrantes se situent à l'intersection de plusieurs rapports de pouvoir, notamment le genre, la race, la classe et le statut migratoire. Cette perspective met en évidence le fait que les femmes migrantes ne constituent pas un groupe homogène, mais qu'elles sont confrontées à des formes différenciées de discrimination et de marginalisation.

Concrètement, l'intersectionnalité implique que les discriminations ne s'additionnent pas simplement, mais se combinent et se renforcent mutuellement pour produire des expériences spécifiques qui ne peuvent être réduites ni à la seule dimension de genre, ni à la seule dimension migratoire. Une femme migrante ne fait pas face aux discriminations liées au genre d'un côté et aux discriminations liées à son statut migratoire de l'autre : ces deux dimensions s'articulent de manière indissociable pour structurer ses expériences sociales, son accès aux droits et sa position dans l'espace politique (Crenshaw, 1991 ; Christou & Kofman, 2022).

Plusieurs chercheuses féministes ont appliqué cette perspective à l'analyse des politiques sociales et migratoires. Elles ont montré que les institutions tendent à traiter séparément les catégories de « femmes » et de « migrants », produisant ainsi des angles morts dans la protection des femmes migrantes. Cette logique de séparation des catégories peut conduire à ce que ces femmes ne soient pleinement reconnues ni par les politiques de genre, ni par les politiques migratoires (Kofman, 1999 ; Carles-Berkowitz, 2015).

5. La construction discursive des groupes minorisés dans les arènes politiques

La littérature montre que les représentations des groupes minorisés sont largement produites et diffusées à travers les discours politiques et institutionnels. Les catégories sociales ne sont pas simplement décrites de manière neutre, mais construites à travers le langage, les pratiques discursives et les cadres d'interprétation mobilisés dans l'espace public (Berger & Luckmann, 1966 ; Foucault, 1971). Les mots utilisés pour désigner certains groupes, les caractéristiques qui leur sont associées ainsi que les problèmes auxquels ils sont reliés contribuent à produire des représentations sociales spécifiques.

Dans cette perspective, les acteurs politiques occupent une position centrale dans la construction des problèmes publics. À travers leurs discours, les responsables politiques

contribuent à rendre certains groupes visibles ou invisibles, à définir les enjeux qui leur sont associés et à orienter les perceptions collectives. Les discours produits dans les arènes parlementaires disposent d'une forte légitimité symbolique, dans la mesure où ils émanent d'institutions reconnues comme représentatives du débat démocratique. Ils jouent ainsi un rôle important dans la manière dont certaines catégories sociales sont perçues au sein de l'espace public.

Plusieurs travaux ont mis en évidence les effets de ces discours sur la construction des représentations collectives des minorités. Van Dijk (1991) montre notamment que les élites politiques et médiatiques participent à la reproduction de stéréotypes et de rapports de pouvoir à l'égard des groupes minorisés, en mobilisant certains registres discursifs plutôt que d'autres. Les personnes migrantes peuvent ainsi être associées à des représentations de menace, de dépendance ou de vulnérabilité, selon les contextes politiques et les stratégies discursives employées.

De leur côté, les recherches sur le cadrage des politiques publiques soulignent que les migrations peuvent être présentées selon différents registres — sécuritaire, économique, culturel ou humanitaire — influençant les perceptions collectives ainsi que les réponses politiques considérées comme légitimes (Helbling, 2014 ; Entman, 1993). Le cadrage d'un enjeu n'est donc pas neutre : il oriente la manière dont les problèmes sont compris et les solutions envisagées. Ce cadrage prend une importance particulière pour les femmes migrantes. Selon qu'elles apparaissent dans un registre sécuritaire, humanitaire ou d'intégration sociale, les formes de représentation et d'action politique qui en découlent divergent fortement.

Ces mécanismes discursifs prennent une importance particulière dans le cas des femmes migrantes. Situées à l'intersection de plusieurs rapports sociaux, celles-ci peuvent être représentées de manière spécifique dans les discours politiques, notamment à travers des figures de vulnérabilité, de dépendance ou d'altérité culturelle. L'analyse des débats parlementaires permet dès lors d'examiner comment ces représentations sont produites, quelles images des femmes migrantes elles véhiculent et dans quelle mesure elles contribuent à façonner leur place symbolique dans l'espace politique et social.

Approche théorique : représentation substantive et claims-making

Ce mémoire s'inscrit dans les travaux portant sur la représentation politique, et plus particulièrement sur la représentation substantive. Dans *The Concept of Representation*, Hanna Pitkin distingue la représentation descriptive de la représentation substantive. La représentation descriptive renvoie à la présence de certains groupes sociaux dans les institutions politiques, tandis que la représentation substantive concerne la manière dont leurs intérêts et leurs expériences sont effectivement pris en compte dans les discours et l'action politique (Pitkin, 1967). Cette distinction permet de dépasser une approche centrée uniquement sur la composition sociale des institutions pour s'intéresser également au contenu des pratiques et des discours politiques.

Cette distinction est particulièrement pertinente dans le cas des femmes migrantes, qui sont généralement peu représentées au sens descriptif dans les institutions politiques. Leur étude impose donc de se concentrer sur la représentation substantive : comment leurs intérêts, leurs expériences et leurs besoins sont-ils pris en compte dans les discours et les décisions politiques, indépendamment de leur présence physique dans les assemblées ? Cette question renvoie à un débat plus large sur les conditions de la démocratie représentative et sur la capacité des institutions à donner voix à des groupes sociaux historiquement marginalisés.

Les travaux plus récents sur la représentation politique ont toutefois remis en question une conception trop statique de la représentation. Dans une perspective constructiviste, Michael Saward considère que la représentation ne consiste pas simplement à refléter des intérêts préexistants, mais qu'elle participe activement à leur construction. Il développe ainsi la notion de *representative claims*, définie comme des revendications visant à représenter quelqu'un ou à prétendre connaître les intérêts des représentés (Saward, 2010). La représentation apparaît dès lors comme un processus discursif par lequel des acteurs politiques construisent certains groupes comme objets de représentation et définissent les intérêts qui leur sont associés. Cette approche permet de considérer les débats parlementaires non seulement comme des espaces de décision politique, mais également comme des lieux de production discursive des catégories sociales.

Eline Severs a approfondi cette perspective, qui souligne les limites d'une conception trop large des *representative claims*. Selon elle, cette notion tend à englober des formes très diverses de discours politiques et ne permet pas toujours d'identifier ce qui relève

spécifiquement de la représentation substantive (Severs, 2012). Afin de mieux saisir les pratiques discursives de représentation substantive, Severs propose le concept de substantive claims. Elle définit ces derniers comme des prises de parole qui « (i) dénoncent une situation désavantageuse pour les représentés, (ii) formulent une proposition visant à améliorer leur situation, ou (iii) revendiquent un droit pour les représentés » (Severs, 2012). L'intérêt de cette approche est qu'elle permet d'analyser concrètement la manière dont certains groupes sont représentés dans les discours politiques, au-delà de leur simple présence institutionnelle.

Cette conceptualisation a notamment été mobilisée dans des travaux empiriques portant sur des groupes absents ou faiblement représentés dans les institutions politiques. Vermassen, Caluwaerts et Erzeel (2022), par exemple, appliquent l'approche du claims-making à l'étude de la représentation des générations futures au Parlement belge. Les auteurs montrent que les parlementaires peuvent formuler des revendications au nom de groupes qui ne disposent pas d'une représentation directe, en construisant discursivement leurs intérêts et leurs besoins (Vermassen et al., 2022). Cette approche met ainsi en évidence le rôle actif des représentants dans la définition des groupes représentés et des enjeux qui leur sont associés.

Dans le cas des femmes migrantes, cette perspective apparaît particulièrement pertinente. Situées à l'intersection du genre et de la migration, les femmes migrantes peuvent être partiellement incluses dans différentes catégories politiques sans être pleinement reconnues comme un groupe spécifique. Ce mémoire mobilise ainsi l'approche des substantive claims afin d'analyser comment les femmes migrantes sont construites discursivement dans les débats parlementaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Question de recherche et hypothèses

La question de recherche de ce mémoire est la suivante :

Comment les femmes migrantes sont-elles représentées dans les discours parlementaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles depuis 2014 ?

Dans une perspective constructiviste de la représentation, il ne s'agit pas uniquement d'observer la présence des femmes migrantes dans les débats parlementaires, mais également d'analyser la manière dont les acteurs politiques construisent discursivement cette catégorie sociale, les enjeux qui lui sont associés ainsi que les formes de représentation produites dans les discours politiques.

À partir de la littérature sur les migrations genrées, l'intersectionnalité et la représentation substantive, trois hypothèses guideront l'analyse.

H1 — Les femmes migrantes font l'objet d'une faible visibilité explicite dans les débats parlementaires

Les femmes migrantes font l'objet d'une faible visibilité explicite dans les débats parlementaires. Elles y sont subsumées sous des catégories plus générales et souvent non genrées, telles que « migrants », « réfugiés » ou « étrangers ». Cette hypothèse découle des travaux montrant que les enjeux de migration et les enjeux de genre ont longtemps été pensés séparément, tant dans les politiques publiques que dans les recherches académiques (Morokvasic, 1984 ; Kofman, 1999). L'approche intersectionnelle (Crenshaw, 1989 ; 1991) permet également de comprendre que les institutions politiques tendent fréquemment à traiter séparément les catégories de « femmes » et de « migrants », ce qui peut conduire à une faible reconnaissance des femmes migrantes comme groupe spécifique.

H2 — Des acteurs extérieurs au groupe portent majoritairement la représentation des femmes migrantes

Des acteurs politiques non directement concernés par l'expérience migratoire portent majoritairement la représentation des femmes migrantes dans les débats parlementaires. Cette hypothèse s'explique notamment par la faible présence descriptive des personnes ayant une trajectoire migratoire dans les institutions politiques belges (Phillips, 1995). Toutefois, cette hypothèse doit être nuancée : Pitkin (1967), Saward (2010) et Severs (2012) soulignent que les acteurs politiques peuvent formuler des representative claims au nom de

groupes auxquels ils n'appartiennent pas directement. L'analyse permettra donc d'examiner empiriquement quels acteurs prennent la parole au sujet des femmes migrantes et dans quelle mesure leur trajectoire influence les formes de représentation produites.

H3 — Les discours parlementaires tendent à construire les femmes migrantes principalement à travers des figures de vulnérabilité

Les discours parlementaires construisent les femmes migrantes principalement à travers des figures de vulnérabilité. Cette hypothèse s'appuie sur les travaux montrant que les femmes migrantes sont fréquemment associées, dans les discours politiques et institutionnels, à des représentations de victimisation, de dépendance ou de vulnérabilité (CIRÉ, 2020 ; Conseil de l'Europe, 2022). Par ailleurs, van Dijk (1991) souligne que les discours institutionnels peuvent contribuer à reproduire certains stéréotypes ou rapports de pouvoir : les femmes migrantes risquent d'être principalement construites comme des sujets vulnérables nécessitant protection ou assistance, plutôt que comme des actrices sociales disposant d'une capacité d'action autonome.

Méthodologie

1. Sélection et justification du cas : la Fédération Wallonie-Bruxelles

L'analyse de la représentation des femmes migrantes dans les débats parlementaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) suppose de replacer l'objet d'étude dans son contexte institutionnel. En Belgique, la question migratoire se caractérise par une répartition complexe des compétences entre plusieurs niveaux de pouvoir. Si l'accès au territoire, le séjour, l'asile ou encore la naturalisation relèvent principalement de l'autorité fédérale, les Communautés et Régions exercent des compétences essentielles dans des domaines qui structurent concrètement les trajectoires d'installation et d'inclusion sociale (Deschouwer, 2012).

Au 1er janvier 2024, la Belgique comptait 11.763.650 habitant·es, dont 1.607.707 personnes de nationalité étrangère, soit environ 14 % de la population totale. Par ailleurs, 21 % de la population était belge d'origine étrangère (Myria, 2025). En 2023, 30,2 % des immigrations enregistrées en Belgique se sont installées dans la Région de Bruxelles-Capitale (Myria, 2025), conférant une pertinence particulière au cadre de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Concernant la dimension de genre, les femmes représentaient 46 % des immigrations étrangères enregistrées en Belgique en 2023 (Myria, 2025).

La FWB exerce ses compétences sur la base de la langue et intervient notamment dans les domaines de l'enseignement, de la culture, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse, de certains volets de la santé préventive, de la recherche scientifique ainsi que de l'égalité des chances et de la lutte contre certaines discriminations (Fédération Wallonie-Bruxelles, s.d.). Ces domaines structurent les trajectoires d'intégration et de participation sociale des personnes migrantes. L'école constitue souvent un premier lieu d'intégration pour les enfants issus de l'immigration. Les dispositifs de formation et d'alphabétisation concernent de nombreuses femmes primo-arrivantes. Les politiques culturelles contribuent à la reconnaissance symbolique de la diversité.

La FWB n'administre donc pas directement la migration, mais elle agit sur de nombreuses conditions concrètes de l'inclusion sociale. C'est pourquoi son Parlement constitue un terrain stratégique pour analyser la manière dont sont pensées l'intégration, l'égalité et la citoyenneté des personnes migrantes. Les discours qui y circulent participent à définir

socialement la place accordée aux femmes migrantes dans l'espace public francophone belge.

2. Le corpus : justification des choix temporels et documentaires

Le corpus de ce mémoire est constitué à partir des débats parlementaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il inclut les interventions parlementaires disponibles dans les archives officielles du site du Parlement, notamment les questions orales, les questions écrites, les réponses ministérielles ainsi que les débats en séance plénière et en commission.

Le choix de débiter l'analyse à la législature de 2014 répond à plusieurs impératifs scientifiques. D'abord, il permet d'inscrire l'analyse dans la cohérence d'une séquence parlementaire complète, évitant ainsi une fragmentation artificielle des données liée à un changement de législature en cours d'analyse. Ensuite, et surtout, ce point de départ temporel est antérieur à la forte politisation des questions migratoires en Europe à partir de 2015, souvent associée à la « crise migratoire ». Cette période a vu une visibilité accrue des enjeux liés à l'asile, aux frontières et à l'accueil des personnes migrantes dans les débats publics et politiques européens. Disposer de données pré-2015 permet ainsi d'observer d'éventuelles évolutions dans les formes de représentation des femmes migrantes, avant et après ce moment de forte médiatisation.

Ce choix de terrain est également justifié par les travaux sur le cadrage des politiques publiques (Helbling, 2014 ; Entman, 1993), qui montrent que certaines catégories sociales peuvent être mobilisées dans des débats qui ne leur sont pas directement consacrés. Les débats parlementaires de la FWB sur l'éducation, la pauvreté, l'égalité ou la cohésion sociale peuvent ainsi contenir des références aux femmes migrantes sans que celles-ci en constituent le sujet principal. L'analyse de l'ensemble du corpus permet donc de capter ces références implicites, qui constituent elles aussi des formes de représentation politique.

Les débats parlementaires constituent un matériau particulièrement pertinent pour analyser la manière dont les femmes migrantes sont nommées, décrites et problématisées. Ils permettent d'observer la construction discursive de cette catégorie dans différents contextes politiques, y compris dans des débats qui ne portent pas directement sur la migration, mais sur des enjeux connexes tels que l'éducation, l'égalité, la cohésion sociale ou les violences faites aux femmes. Comme le soulignent Gusfield (1981) et van Dijk (1991), les arènes

parlementaires constituent des espaces centraux de production discursive dans lesquels certains groupes sociaux peuvent être rendus visibles, problématisés ou marginalisés.

3. Méthode de collecte des données

La stratégie de collecte des données répond directement aux trois hypothèses de recherche. La première hypothèse, relative à la visibilité des femmes migrantes, conduit à mesurer la fréquence et les formes de présence explicite ou implicite de cette catégorie dans les débats. La deuxième hypothèse amène à analyser quels acteurs politiques prennent la parole au sujet des femmes migrantes. Enfin, la troisième hypothèse implique une analyse qualitative des formes discursives de représentation mobilisées. Afin de répondre à ces différents objectifs, la recherche combine une approche quantitative exploratoire fondée sur le recensement des occurrences lexicales et une analyse qualitative des discours parlementaires sélectionnés.

3.1 La stratégie de mots-clés

La sélection des mots-clés repose à la fois sur les catégories disponibles dans le moteur de recherche du Parlement de la FWB et sur les principales désignations mobilisées dans les discours politiques et institutionnels relatifs aux migrations féminines. Le recours aux mots-clés disponibles dans les archives parlementaires permet d'assurer une cohérence avec les catégories effectivement utilisées dans l'espace politique institutionnel et de limiter l'introduction de catégories construites uniquement par le chercheur.

Les mots-clés ont été organisés en deux catégories : les mots-clés directs, qui correspondent à des désignations explicites des femmes migrantes (« femmes migrantes », « femmes réfugiées », « femmes demandeuses d'asile », « femmes étrangères », « femmes primo-arrivantes », « femmes sans papiers », « femmes en situation de migration », « femmes exilées »), et les mots-clés indirects, qui permettent d'identifier des références non genrées ou implicites (« réfugiées », « demandeuses d'asile », « migrantes », « apatrides », « exilées », « primo-arrivantes »).

Cette distinction est analytiquement centrale : elle permet d'évaluer non seulement la visibilité explicite des femmes migrantes dans les débats parlementaires, mais également les formes d'invisibilisation à travers l'usage de catégories plus générales ou moins genrées. Lorsqu'un même mot-clé apparaissait plusieurs fois dans une même intervention sans

modification substantielle du contenu, ces répétitions n'étaient comptabilisées qu'une seule fois, afin d'éviter une surreprésentation artificielle de certaines prises de parole. Chaque intervention est considérée comme une unité d'analyse distincte lorsqu'elle émane d'un acteur politique différent, même si elle s'inscrit dans le même échange discursif.

Les mots-clés ont été combinés avec les filtres thématiques du site du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment « immigration » ainsi que « migrant·e·s, réfugié·e·s, exilé·e·s », afin d'élargir la recherche et de capter un maximum d'occurrences pertinentes.

3.2 Sélection des interventions pour l'analyse qualitative

À partir des occurrences identifiées, une seconde étape consiste à sélectionner les interventions parlementaires qui feront l'objet de l'analyse qualitative. Toutes les occurrences ne sont pas retenues : la présence d'un mot-clé ne suffit pas à constituer une unité d'analyse pertinente, certaines occurrences correspondant à de simples mentions sans contenu discursif exploitable.

Une intervention est conservée lorsqu'elle comporte un minimum de développement — description, argument, question politique ou problématisation — et qu'elle permet d'identifier une manière de représenter les femmes migrantes, par exemple comme vulnérables, invisibilisées ou autonomes. À l'inverse, les mentions purement techniques, administratives ou anecdotiques sont écartées, car elles ne permettent pas une analyse discursive approfondie.

4. Méthode d'analyse des données

L'analyse des données repose sur une approche combinant une dimension quantitative et une dimension qualitative. Cette triangulation méthodologique permet d'articuler des indicateurs de visibilité mesurables avec une analyse fine du contenu discursif des interventions parlementaires.

4.1 La dimension quantitative

Dans un premier temps, une analyse quantitative des occurrences est réalisée afin d'évaluer la visibilité des femmes migrantes dans les débats parlementaires. Pour chaque mot-clé, le nombre d'occurrences est relevé. Cette étape permet d'identifier les variations temporelles

ainsi que les différences d'usage entre les termes directs et indirects. Elle constitue un indicateur de visibilité — ou d'invisibilisation — des femmes migrantes dans les discours parlementaires.

Cette approche quantitative s'inscrit dans une logique exploratoire : elle ne vise pas à produire des mesures définitives, mais à dégager des tendances globales qui orienteront l'analyse qualitative. La comparaison entre les occurrences de termes directs et indirects constitue notamment un indicateur de la manière dont les femmes migrantes sont catégorisées dans les discours politiques — de façon explicite et genrée, ou au contraire à travers des catégories plus neutres qui tendent à effacer la dimension de genre.

4.2 La dimension qualitative

Dans un second temps, une analyse qualitative des interventions est menée. Celle-ci repose sur la distinction entre représentation descriptive et représentation substantive développée par Pitkin (1967), articulée avec l'approche des substantive claims proposée par Severs (2012).

Une première dimension de l'analyse qualitative porte sur les acteurs politiques qui prennent la parole au sujet des femmes migrantes. Cette étape vise à identifier quels profils parlementaires participent à cette représentation discursive, notamment en termes de genre, de position institutionnelle, d'appartenance partisane ou de trajectoire migratoire. Cette analyse permet d'examiner quels acteurs formulent des substantive claims au sujet des femmes migrantes et dans quelle mesure certains groupes politiques ou certains profils parlementaires investissent davantage cet enjeu. Cette démarche ne vise donc pas à mesurer la représentation descriptive au sens strict, mais à analyser quels acteurs portent concrètement la représentation substantive des femmes migrantes dans les débats parlementaires.

L'analyse substantive porte quant à elle sur le contenu des discours et sur la manière dont les femmes migrantes sont représentées dans les débats parlementaires. Elle vise à identifier les formes de représentation produites par les acteurs politiques, en s'intéressant aux images, aux rôles et aux caractéristiques attribuées aux femmes migrantes, mais également à la manière dont leurs intérêts, leurs besoins ou leurs droits sont pris en compte dans les discours. Cette approche permet de mettre en évidence les cadres interprétatifs dominants,

les éventuels stéréotypes ou biais présents dans les discours, ainsi que les formes de défense politique des femmes migrantes.

4.3 La grille d'analyse

Afin d'assurer la systématique et la comparabilité de l'analyse, une grille d'analyse a été élaborée. Chaque intervention sélectionnée a été codée selon un ensemble de variables organisées en deux dimensions complémentaires.

Les variables descriptives portent sur le profil de l'orateur·rice : genre (femme, homme, autre), fonction institutionnelle (député·e, ministre), parti politique, et trajectoire migratoire (oui / non / non documenté). Cette dernière variable repose uniquement sur des informations publiquement disponibles et vise à interroger l'éventuel lien entre expérience migratoire personnelle ou familiale et formes de représentation substantive des femmes migrantes.

Les variables substantives portent quant à elles sur le contenu du discours : le thème (domaine dans lequel les femmes migrantes sont évoquées : asile, éducation, santé, violences, emploi, culture, discrimination, etc.), la figure de représentation attribuée aux femmes migrantes (victime, autonome, invisibilisée, menace, etc.), la tonalité du discours (positive, négative, neutre ou ambivalente), l'agency (capacité d'action attribuée aux femmes migrantes : passive ou active), la dimension intersectionnelle (articulation ou non des dimensions de genre et de migration) et la position ou le rôle attribué socialement aux femmes migrantes (individu autonome, mère, épouse, victime, groupe abstrait, etc.).

Ce cadre d'analyse permet d'opérationnaliser les hypothèses de recherche et de rendre comparables les interventions parlementaires issues de contextes politiques différents. Il s'inscrit dans une démarche de recherche qualitative rigoureuse, attentive à la fois à la cohérence interne des catégories analytiques et à la fidélité aux matériaux empiriques.

Présentation et analyse des résultats

Hypothèse 1 — Une visibilité limitée et principalement indirecte

1.1 Les données quantitatives : un corpus restreint

Le recensement des occurrences dans les débats parlementaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles depuis 2014 confirme la première hypothèse : les femmes migrantes font l'objet d'une visibilité explicite très limitée dans l'espace parlementaire. Le tableau ci-dessous recense l'ensemble des occurrences identifiées pour chacun des mots-clés retenus.

Mot-clé	Type	Nombre d'occurrences
femmes migrantes	Direct	6
femmes réfugiées	Direct	2
femmes demandeuses d'asile	Direct	1
femmes étrangères	Direct	1
femmes primo-arrivantes	Direct	0
femmes sans papiers	Direct	0
femmes en situation de migration	Direct	1
femmes exilées	Direct	0
migrantes	Indirect	4
réfugiées	Indirect	5
demandeuses d'asile	Indirect	0
apatrides	Indirect	1
exilées	Indirect	0
primo arrivantes	Indirect	0
TOTAL	<i>11 dir. / 10 ind.</i>	21

Tableau 1 — Recensement des occurrences par mot-clé dans les débats parlementaires de la FWB (depuis 2014). Bleu : termes directs ; orange : termes indirects.

Sur l'ensemble de la période analysée, les termes directs — c'est-à-dire ceux qui désignent explicitement les femmes migrantes en articulant une référence genrée et migratoire — totalisent seulement 11 occurrences. Le terme « femmes migrantes » est le plus fréquemment mobilisé, avec 6 occurrences, suivi de « femmes réfugiées » (2 occurrences), et à égalité d'une occurrence chacun pour « femmes demandeuses d'asile », « femmes étrangères » et « femmes en situation de migration ». Les termes « femmes primo-arrivantes », « femmes sans papiers » et « femmes exilées » n'enregistrent quant à eux aucune occurrence.

Les termes indirects — qui désignent les femmes migrantes de façon implicite, sans articuler explicitement les deux dimensions de genre et de migration — totalisent 10 occurrences. On y trouve notamment « réfugiées » (5 occurrences), « migrantes » (4 occurrences), et « apatrides » (1 occurrence). Les termes « demandeuses d'asile », « exilées » et « primo arrivantes » n'apparaissent pas dans les débats étudiés.

Au total, le corpus identifié comprend donc 21 occurrences réparties entre termes directs et indirects, ce qui représente un volume particulièrement faible au regard de l'ensemble des débats produits au sein du Parlement de la FWB sur la période. Ce constat quantitatif constitue en lui-même un premier résultat analytique : l'invisibilisation des femmes migrantes dans les discours parlementaires n'est pas seulement une hypothèse théorique — elle se traduit de manière concrète dans la rareté des occurrences lexicales.

1.2 L'analyse du ratio directs/indirects : une invisibilisation genrée

Au-delà du volume global des occurrences, la répartition entre termes directs et indirects révèle une dynamique analytiquement significative. Les termes directs représentent 52 % des occurrences totales (11 sur 21), tandis que les termes indirects en représentent 48 % (10 sur 21). Si ce ratio peut sembler équilibré, il cache en réalité une logique d'invisibilisation importante.

En effet, les termes indirects — tels que « migrantes » ou « réfugiées » — désignent certes des femmes, mais ils le font sans articuler explicitement la dimension migratoire de manière genrée. Leur usage tend à faire des femmes migrantes une catégorie secondaire au sein d'un groupe plus large, sans les reconnaître comme un groupe spécifique avec des expériences

et des besoins propres. Ce phénomène rejoint les constats formulés par Kofman (1999) et Morokvasic (1984) sur la tendance des discours institutionnels à subsumer les femmes sous des catégories mixtes ou neutres.

Par ailleurs, le fait que des termes comme « femmes sans papiers », « femmes exilées » ou « femmes primo-arrivantes » n'apparaissent pas du tout dans le corpus souligne l'absence quasi-totale de certaines figures de femmes migrantes dans les débats parlementaires — notamment celles dont la situation administrative est la plus précaire ou la plus exposée aux risques de violation de droits fondamentaux. Cette absence n'est pas anodine : elle révèle quelles femmes migrantes sont politiquement pensées et lesquelles demeurent invisibles même dans les discours qui prétendent les représenter.

1.3 Interprétation : une catégorie marginalisée dans l'espace parlementaire

Ces résultats quantitatifs permettent de confirmer solidement la première hypothèse. Les femmes migrantes font bien l'objet d'une faible visibilité explicite dans les débats parlementaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles, au profit de catégories plus générales et souvent non genrées. Cette invisibilisation s'inscrit dans la continuité des travaux sur les migrations genrées, qui montrent que la figure du migrant demeure implicitement masculine dans de nombreux espaces institutionnels (Morokvasic, 1984 ; Castles & Miller, 2009).

Elle s'explique également par la logique institutionnelle de la FWB, qui n'est pas directement compétente en matière de politique migratoire au sens strict. Les débats parlementaires portent davantage sur des domaines transversaux — éducation, violences, égalité — dans lesquels les femmes migrantes peuvent être évoquées de façon incidente, sans être véritablement au centre du débat. Cela confirme l'intérêt d'une approche attentive aux mentions implicites et indirectes, sans laquelle une partie importante des représentations produites resterait invisible à l'analyse.

Hypothèse 2 — Une représentation portée par des acteurs extérieurs au groupe

2.1 Les profils des acteurs : qui prend la parole ?

L'analyse qualitative du corpus permet d'examiner de manière précise quels acteurs politiques formulent des substantive claims au sujet des femmes migrantes dans les débats parlementaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les résultats, présentés dans le tableau ci-dessous, confirment la deuxième hypothèse tout en apportant plusieurs nuances importantes.

ID	Année	Orateur·rice	Parti	Genre	Fonction	Trajectoire	Thème	Figure	Tonalité	Agence	Position/rôle
Doc 2-Q	2021	J. Kapompolté	PS	Femme	Député	Oui	Violences subies par les femmes migrantes	Victime (violences conjugales, dépendance titre séjour)	Protectrice / alarmée	Faible	Défend prise en charge spécifique + droits
Doc 2-R	2021	B. Linard	Ecolo	Femme	Ministre	Non doc.	Violences subies par les femmes migrantes	Public précaire à l'intersection de discriminations → Victime	Institutionnelle / protectrice	Faible à moy.	Reconnaît intersections + limites compétences FWB
Doc 5-Q	2022	A.-C. Goffinet	Les Engagés	Femme	Député	Non doc.	Femmes ukrainiennes victimes de violences sexuelles	Victimes de violences sexuelles liées à la guerre → Victime	Humanitaire / protectrice	Faible	Interpelle sur prise en charge + extension à toutes origines
Doc 5-R	2022	B. Linard	Ecolo	Femme	Ministre	Non doc.	Femmes ukrainiennes victimes de violences sexuelles	Réfugiées vulnérables → Victime + Vulnérabilité	Humanitaire / institutionnelle	Faible à moy.	Soutien + prévention + concertation interfédérale
Doc 5-Rép.	2022	A.-C. Goffinet	Les Engagés	Femme	Député	Non doc.	Femmes ukrainiennes victimes de violences sexuelles	Jeunes filles réfugiées traumatisées → Victime	Préoccupée / protectrice	Faible	Approche transversale + soutien psychologique
Doc 11-Q	2015	G.-L. Bouchez	MR	Homme	Député	Non doc.	Intégration des femmes réfugiées	Femme réfugiée vulnérable / mère célibataire	Compassionnelle / paternaliste	Faible	Public vulnérable nécessitant accompagnement et intégration

Tableau 2 — Grille d'analyse qualitative des interventions parlementaires retenues (FWB, 2015–2022). Traj. = Trajectoire migratoire ; Non doc. = Non documenté ; Faible à moy. = Faible à moyenne.

Sur l'ensemble des interventions retenues, les orateur·rices identifié·es sont exclusivement des femmes parlementaires ou ministres : Joëlle Kapompolé (PS, Députée), Bénédicte Linard (Ecolo, Vice-présidente du gouvernement / Ministre) et Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés, Députée). Ces trois actrices concentrent la quasi-totalité des interventions substantives identifiées dans le corpus. Une exception notable est celle de Georges-Louis Bouchez (MR, Député), qui prend la parole en 2015 sur le thème de l'intégration des femmes réfugiées.

Du point de vue de la trajectoire migratoire, seule Joëlle Kapompolé présente une trajectoire migratoire identifiable (codée « Oui »), tandis que les autres acteurs sont codés « Non documenté », faute d'informations publiques disponibles permettant d'établir un lien avec une expérience migratoire personnelle ou familiale. Aucun·e des orateur·rices n'a été identifié·e comme ne présentant aucune trajectoire migratoire de façon certaine.

2.2 Le genre comme vecteur de représentation substantive

Un premier enseignement frappant de cette analyse est la forte féminisation de la prise de parole sur les femmes migrantes. L'ensemble des interventions substantielles provient de femmes parlementaires ou ministres, à l'exception de celle de Georges-Louis Bouchez. Ce résultat rejoint les travaux sur la représentation substantive des femmes, qui montrent que les élues sont fréquemment davantage susceptibles de porter des enjeux liés au genre dans les arènes parlementaires (Celis & Childs, 2012 ; Htun, 2004).

Cette tendance peut s'expliquer par plusieurs mécanismes. D'une part, les femmes élues peuvent être socialisées à considérer les enjeux de genre comme relevant de leur responsabilité politique particulière. D'autre part, les partis politiques peuvent assigner à leurs élues des domaines de compétence thématique liés à l'égalité, aux violences ou aux droits des femmes, ce qui oriente mécaniquement leur prise de parole vers des enjeux susceptibles d'inclure les femmes migrantes. Ces deux mécanismes ne sont pas exclusifs l'un de l'autre et peuvent se renforcer mutuellement.

Le cas de Joëlle Kapompolé mérite une attention particulière, dans la mesure où elle est la seule actrice présentant à la fois une trajectoire migratoire identifiable et une intervention

substantive au sujet des femmes migrantes. Son intervention de 2021 porte sur les violences subies par les femmes migrantes, avec une tonalité protectrice et alarmée, et une insistance sur la dépendance au titre de séjour et les risques liés au regroupement familial. Ce cas illustre la manière dont la trajectoire migratoire peut — sans nécessairement le déterminer — orienter la sensibilité d'un·e élu·e vers certains enjeux politiques spécifiques (Phillips, 1995 ; Pitkin, 1967).

2.3 Une représentation extérieure au groupe : limites et asymétries

L'analyse confirme donc la deuxième hypothèse : des acteurs politiques non directement concernés par l'expérience migratoire portent principalement la représentation des femmes migrantes dans les débats parlementaires de la FWB, ou dont le lien avec cette expérience n'est pas documenté. Les femmes migrantes elles-mêmes sont totalement absentes des débats analysés en tant qu'interlocutrices directes.

Cette situation illustre ce que Saward (2010) désigne comme le paradoxe de la représentation : les representative claims formulées au nom des femmes migrantes construisent une image de ce groupe et de ses intérêts, sans que ce groupe puisse valider, contester ou enrichir cette représentation depuis l'intérieur de l'espace parlementaire. Les femmes migrantes sont ainsi principalement parlées « sur », plutôt qu'entendues comme sujets politiques à part entière. Cette asymétrie représentationnelle peut contribuer à produire des représentations partielles, homogénéisantes ou déformées de leurs expériences.

L'exception constituée par l'intervention de Georges-Louis Bouchez est également analytiquement intéressante. Celui-ci mobilise la question des femmes réfugiées à travers un registre davantage centré sur l'intégration sociale, la parentalité et la cohésion sociale, avec une tonalité compassionnelle mais qualifiée de paternaliste dans la grille d'analyse. Ce cadrage met en évidence que les femmes migrantes peuvent être mobilisées dans des registres discursifs très différents selon les acteurs politiques, leurs valeurs et leurs objectifs politiques — confirmant ainsi l'intérêt de l'approche en termes de claims-making développée par Severs (2012).

Hypothèse 3 — Une représentation principalement construite autour de la vulnérabilité

3.1 La figure dominante de la victime

La troisième hypothèse est fortement confirmée par les résultats de l'analyse qualitative. Sur l'ensemble des interventions retenues, la figure de la victime est de loin la représentation la plus fréquemment attribuée aux femmes migrantes dans les discours parlementaires étudiés. Cette figure prend des formes variées selon les interventions, mais elle est systématiquement présente : femmes migrantes victimes de violences conjugales et dépendantes du titre de séjour (Doc 2-Q), public précaire situé à l'intersection de discriminations (Doc 2-R), victimes de violences sexuelles liées à la guerre et au parcours migratoire (Doc 5-Q), victimes vulnérables à l'abri (Doc 5-R), jeunes filles réfugiées victimes traumatisées nécessitant un soutien psychologique (Doc 5-Réplique), femme réfugiée vulnérable et mère célibataire (Doc 11-Q).

Cette prédominance de la figure victimaire est cohérente avec les thématiques qui structurent les débats analysés : les violences subies par les femmes migrantes (Doc 2), l'accueil des femmes ukrainiennes victimes de violences sexuelles (Doc 5) et l'intégration des femmes réfugiées (Doc 11). Ces thèmes orientent mécaniquement les représentations vers des registres de souffrance, de vulnérabilité et de besoin de protection. Ils ne sont pas représentatifs de l'ensemble des expériences des femmes migrantes — qui inclut aussi des trajectoires d'autonomie, d'engagement associatif ou de mobilité choisie — mais ils constituent les portes d'entrée privilégiées par lesquelles ces femmes accèdent à la visibilité parlementaire.

3.2 L'agency : une dimension quasi absente

L'une des observations les plus saillantes de l'analyse concerne la faiblesse de l'agency attribuée aux femmes migrantes dans les discours parlementaires. Dans la quasi-totalité des interventions étudiées, l'agency est codée « Faible » — c'est-à-dire que les femmes migrantes sont représentées comme des sujets passifs, subissant leur situation plutôt qu'agissant sur elle. Seule l'intervention de Bénédicte Linard (Doc 2-R et Doc 5-R) présente une agency codée « faible moyenne », dans la mesure où la ministre reconnaît partiellement la complexité de la situation des femmes migrantes et envisage des pistes d'action institutionnelle permettant de mieux les accompagner.

Cette quasi-absence d'agency dans les représentations politiques contraste avec une partie importante de la littérature sur les migrations genrées, qui insiste sur les capacités de résistance, d'adaptation et d'action des femmes migrantes, même dans des contextes extrêmement contraignants (Morokvasic, 1984 ; Christou & Kofman, 2022). Elle traduit une tension fondamentale dans les discours institutionnels : en cherchant à rendre visibles les vulnérabilités des femmes migrantes — ce qui constitue en soi un geste politique important —, ces discours tendent simultanément à les réduire à ces vulnérabilités, effaçant la diversité de leurs trajectoires et leur capacité d'action propre.

Cette logique peut être analysée, à la suite de van Dijk (1991) et Bacchi (2009), comme une forme de construction discursive des problèmes publics : en cadrant les femmes migrantes comme des victimes nécessitant protection, les acteurs politiques définissent implicitement le type de réponse attendue — institutionnelle, protectrice, descendante — et excluent d'autres formes possibles d'action politique, comme le soutien à l'autodétermination ou la participation citoyenne directe des femmes migrantes.

3.3 La dimension intersectionnelle : présente mais partielle

Un autre résultat notable de l'analyse concerne la manière dont la dimension intersectionnelle est mobilisée dans les discours parlementaires. L'ensemble des interventions étudiées articule au moins deux dimensions — genre et migration — et plusieurs d'entre elles y ajoutent des références à la précarité socio-juridique, à la violence, à l'origine géographique ou à l'âge. Cette articulation est analytiquement significative, car elle témoigne d'une sensibilité croissante, dans les discours politiques, à la complexité des situations des femmes migrantes.

Toutefois, cette prise en compte de l'intersectionnalité demeure partielle et souvent fonctionnelle. Elle est majoritairement mobilisée pour justifier une prise en charge institutionnelle renforcée — c'est-à-dire pour légitimer davantage d'intervention politique — plutôt que pour reconnaître l'autonomie et la parole des femmes migrantes elles-mêmes. En d'autres termes, l'intersectionnalité est convoquée dans les discours pour décrire des vulnérabilités cumulées, mais rarement pour reconnaître des ressources ou des formes de résilience cumulées. Cette mobilisation sélective de l'approche intersectionnelle illustre la manière dont un outil analytique critique peut être approprié dans les discours institutionnels de façon à renforcer, plutôt qu'à subvertir, les représentations dominantes (Crenshaw, 1991).

3.4 Les tonalités discursives : entre protection et paternalisme

L'analyse des tonalités discursives révèle une prédominance des registres protecteur, humanitaire et institutionnel. Les interventions de Joëlle Kapompolé (protectrice / alarmée) et d'Anne-Catherine Goffinet (humanitaire / protectrice, préoccupée) expriment une préoccupation sincère pour la situation des femmes migrantes, mais le font en les positionnant comme des publics à prendre en charge plutôt que comme des interlocutrices politiques. Les interventions de Bénédicte Linard (institutionnelle / protectrice) mobilisent davantage le registre de l'action gouvernementale et de la coordination institutionnelle, mais maintiennent une posture descendante similaire.

L'intervention de Georges-Louis Bouchez (compassionnelle / paternaliste) constitue un cas particulièrement illustratif de cette logique. En évoquant la femme réfugiée à travers le prisme de la vulnérabilité et de la maternité (« mère célibataire »), ce discours mobilise un registre affectif qui humanise les femmes migrantes, mais qui les réduit simultanément à des rôles sociaux traditionnels et à leur condition de dépendance. Cette représentation souligne, à la suite de Sayad (1999), comment les discours politiques sur les personnes migrantes peuvent reproduire des logiques d'altérisation même lorsqu'ils adoptent un ton bienveillant.

En définitive, les résultats de l'analyse qualitative confirment solidement la troisième hypothèse : les discours parlementaires de la FWB construisent les femmes migrantes principalement à travers des figures de vulnérabilité, avec une agency quasi absente, une tonalité majoritairement protectrice et une mobilisation partielle de l'approche intersectionnelle. Ces représentations contribuent à rendre visibles certaines réalités importantes, mais au prix d'une homogénéisation et d'une passivisation des femmes migrantes qui méritent d'être interrogées politiquement et académiquement.

Conclusion

Ce mémoire avait pour objectif d'analyser la manière dont les femmes migrantes sont représentées dans les débats parlementaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles depuis 2014. En mobilisant une approche articulant études migratoires, études de genre et travaux sur la représentation politique substantive, cette recherche visait à comprendre comment les acteurs politiques construisent discursivement cette catégorie sociale dans l'espace parlementaire.

L'analyse du corpus met en évidence plusieurs constats importants. Tout d'abord, les femmes migrantes occupent une place relativement marginale dans les débats parlementaires étudiés. Le faible nombre d'occurrences relevées ainsi que l'usage fréquent de catégories plus générales ou indirectes montrent que les femmes migrantes demeurent partiellement invisibilisées dans les discours politiques. Cette invisibilisation s'inscrit dans une continuité avec les constats formulés par la littérature sur les migrations genrées, qui souligne la persistance d'une figure historiquement masculine du migrant dans les représentations institutionnelles.

Lorsque les femmes migrantes apparaissent explicitement dans les débats parlementaires, elles sont principalement associées à des problématiques de violences, de discriminations, de précarité ou de difficultés d'intégration. Les résultats montrent ainsi une forte prédominance des figures de vulnérabilité. Les femmes migrantes sont fréquemment représentées comme des publics nécessitant protection, accompagnement ou prise en charge institutionnelle. Cette représentation contribue à rendre visibles certaines difficultés spécifiques liées à l'articulation entre genre et migration, notamment les violences basées sur le genre, les dépendances administratives ou les obstacles d'accès aux droits. Toutefois, cette mise en visibilité s'accompagne d'une représentation relativement homogénéisante et passive des femmes migrantes : leur capacité d'action (agency), leurs formes de mobilisation ou encore la diversité de leurs trajectoires restent peu présentes dans les discours parlementaires étudiés.

Par ailleurs, les résultats mettent en évidence que la représentation des femmes migrantes est principalement portée par des acteurs politiques extérieurs au groupe concerné. Même si plusieurs femmes parlementaires jouent un rôle important dans la mise à l'agenda des enjeux liés aux violences ou aux discriminations, les femmes migrantes elles-mêmes

demeurent largement absentes des débats analysés. Cette absence de parole directe souligne certaines limites de la représentation politique dans les espaces institutionnels et interroge les conditions d'inclusion des groupes minorisés dans le débat démocratique. Elle donne à penser que ces femmes font l'objet d'une vision davantage paternaliste que réellement autonomisante, où leur parole est substituée plutôt que relayée.

Au-delà du cas étudié, cette recherche met en lumière l'importance des discours parlementaires dans la construction des représentations sociales. Les débats parlementaires ne se limitent pas à des échanges institutionnels : ils participent également à définir les catégories sociales, à rendre certains groupes visibles ou invisibles et à produire des cadres d'interprétation des enjeux publics. L'analyse des discours politiques permet ainsi de mieux comprendre la manière dont les sociétés démocratiques construisent symboliquement certaines figures de l'altérité.

Ce mémoire présente néanmoins plusieurs limites. Le recours à une méthodologie fondée sur des mots-clés peut avoir laissé de côté certaines références implicites aux femmes migrantes. De plus, l'analyse se concentre exclusivement sur les débats parlementaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles et ne permet donc pas de généraliser les résultats à l'ensemble des institutions politiques belges. Enfin, cette recherche porte sur les représentations discursives produites dans les débats parlementaires et non sur les expériences vécues des femmes migrantes elles-mêmes.

Ces limites ouvrent plusieurs pistes pour de futures recherches. Il pourrait notamment être intéressant d'élargir l'analyse à d'autres niveaux institutionnels, comme le Parlement fédéral, afin de comparer les formes de représentation des femmes migrantes selon les espaces politiques. Une autre piste consisterait à analyser la manière dont les femmes migrantes elles-mêmes prennent la parole dans l'espace public ou associatif, afin de confronter les représentations institutionnelles aux expériences et discours des principales concernées.

En définitive, cette recherche montre que les femmes migrantes demeurent des figures relativement marginales dans les débats parlementaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Lorsqu'elles sont évoquées, elles apparaissent principalement à travers des représentations de vulnérabilité et de protection, laissant peu de place à la diversité de leurs expériences et à leur capacité d'action. L'étude met ainsi en évidence les tensions qui traversent la représentation politique des groupes minorisés : entre visibilité et

invisibilisation, reconnaissance des vulnérabilités et réduction des individus à celles-ci, prise en charge institutionnelle et absence de parole autonome.

En ce sens, analyser la représentation des femmes migrantes dans les discours parlementaires revient également à interroger la capacité des espaces démocratiques à reconnaître la diversité des expériences sociales et à donner une place aux voix historiquement marginalisées.

Ce mémoire ne peut se terminer sans une pensée pour toutes les personnes qui, aujourd'hui encore, prennent la route de la migration. Derrière les catégories administratives, les statistiques et les débats politiques se trouvent des trajectoires humaines marquées par la peur, l'attente, la violence, l'espoir aussi. À l'heure où les politiques migratoires européennes se durcissent toujours davantage et où les frontières deviennent des lieux de tri, d'abandon et parfois de mort, il devient impossible de détourner le regard.

Je pense à celles et ceux qui ont perdu la vie sur les routes migratoires, engloutis dans la Méditerranée ou la Manche, morts aux frontières, disparus dans une indifférence presque quotidienne. Je pense également à celles et ceux qui sont encore en chemin aujourd'hui, confrontés à l'insécurité. Une pensée particulière va aux femmes en migration, dont les parcours sont traversés par des violences spécifiques, trop peu visibles et trop peu entendues.

Je n'oublie pas le visage du petit Aylan Kurdi, devenu malgré lui le symbole d'un drame humain qui continue pourtant de se répéter dix ans plus tard. Je n'oublie pas non plus le courage de Yusra et Sarah Mardini, qui ont sauvé des vies au milieu de la mer alors qu'elles fuyaient elles-mêmes la guerre. Je pense également aux associations et aux bénévoles de terrain qui, malgré l'épuisement, l'hostilité politique ou le manque de moyens, continuent d'apporter une aide humaine à celles et ceux que nos sociétés préfèrent parfois ne plus voir.

Dans un contexte où les personnes migrantes sont régulièrement réduites à des chiffres, à des « flux » ou à des problèmes politiques, ce mémoire rappelle qu'elles sont avant tout des vies humaines. Écrire sur les femmes migrantes, sur leur invisibilisation et sur leur représentation politique, constitue aussi une manière de refuser l'oubli.

Bibliographie

- Bacchi, C. (2009). *Analysing policy: What's the problem represented to be?* Pearson.
- Berger, P. L., & Luckmann, T. (2018). *La construction sociale de la réalité* (éd. originale 1966). Armand Colin.
- Carles-Berkowitz, I. (2015). *Ce que le droit fait au genre : les femmes migrantes dans le droit européen*. Droit et Cultures.
- Castles, S., & Miller, M. J. (2009). *The age of migration*. Palgrave Macmillan.
- Celis, K., & Childs, S. (2012). The substantive representation of women: What to do with conservative claims? *Political Studies*, 60(1), 213–225.
- CIRÉ. (2020). *Femmes migrantes : quelle protection internationale offerte par la Belgique ?*
- Conseil de l'Europe. (2022). *Protection des droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile*.
- Crenshaw, K. (1989). Demarginalizing the intersection of race and sex. *University of Chicago Legal Forum*, 139–167.
- Crenshaw, K. (1991). Mapping the margins: Intersectionality, identity politics, and violence against women of color. *Stanford Law Review*, 43(6), 1241–1299.
- Christou, A., & Kofman, E. (2022). *Gender and migration*. Springer.
- Crul, M., & Vermeulen, H. (2003). The second generation in Europe. *International Migration Review*, 37(4), 965–986.
- de Haas, H. (2010). Migration and development. *International Migration Review*, 44(1), 227–264.
- Deschouwer, K. (2012). *The politics of Belgium: Governing a divided society*. Palgrave Macmillan.
- Entman, R. M. (1993). Framing: Toward clarification of a fractured paradigm. *Journal of Communication*, 43(4), 51–58.

Fédération Wallonie-Bruxelles. (s.d.). Compétences institutionnelles. Récupéré de <https://www.federation-wallonie-bruxelles.be>

Fisher, B. & Tronto, J. (1990). « Toward a Feminist Theory of Caring ». In E. K. Abel & M. K. Nelson (dir.), *Circles of Care: Work and Identity in Women's Lives*. Albany : State University of New York Press, p. 35–62.

Foucault, M. (1971). *L'ordre du discours*. Gallimard.

Gusfield, J. R. (1981). *The culture of public problems: Drinking-driving and the symbolic order*. University of Chicago Press.

Haraway, D. (1988). Situated knowledges: The science question in feminism and the privilege of partial perspective. *Feminist Studies*, 14(3), 575–599.

Harding, S. (1991). *Whose science? Whose knowledge? Thinking from women's lives*. Cornell University Press.

Helbling, M. (2014). *Framing immigration in Western Europe*. Palgrave Macmillan.

Htun, M. (2004). Is gender like ethnicity? *Perspectives on Politics*, 2(3), 439–458.

Kofman, E. (1999). Female 'birds of passage' a decade later: Gender and immigration in the European Union. *International Migration Review*, 33(2), 269–299.

Morokvasic, M. (1984). Birds of passage are also women. *International Migration Review*, 18(4), 886–907.

Myria. (2025). *La migration en chiffres et en droits 2025 : Population et mouvements*. Centre fédéral Migration.

Organisation internationale pour les migrations (OIM). (2019). *Glossaire de la migration (Droit international de la migration n°34)*. OIM.

Organisation internationale pour les migrations (OIM). (2024). *État de la migration dans le monde 2024*. OIM.

Phillips, A. (1995). *The politics of presence*. Oxford University Press.

Pitkin, H. F. (1967). *The concept of representation*. University of California Press.

Saward, M. (2010). *The representative claim*. Oxford University Press.

Sayad, A. (1999). *La double absence : Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*. Seuil.

Severs, E. (2012). Substantive representation through a claims-making lens: A strategy for the identification and analysis of substantive claims. *Representation*, 48(2), 169–181.

Tronto, J. (1993). *Moral Boundaries: A Political Argument for an Ethic of Care*. New York : Routledge. (Trad. fr. : *Un monde vulnérable. Pour une politique du care*. Paris : La Découverte, 2009.)

van Dijk, T. A. (1991). *Racism and the press*. Routledge.

Vermassen, D., Caluwaerts, D., & Erzeel, S. (2022). Speaking for the voiceless? Representative claims-making on behalf of future generations in Belgium. *Parliamentary Affairs*.

LIENS / RESSOURCES EN LIGNE

<https://www.federation-wallonie-bruxelles.be/a-propos-de-la-federation/apropos/politique/>

<https://ecolo.be/vos-representants/>

<https://www.rtbfb.be/article/l-egalite-des-chances-et-les-droits-des-femmes-prennent-leur-place-a-part-entiere-au-parlement-bruxellois-10412642>

<https://margauxdere.be/ln24-entretien-avec-margaux-de-re-premiere-presidente-de-la-nouvelle-commission-pour-legalite-des-chances-et-les-droits-des-femmes/>

<https://www.unhcr.org/fr/actualites/stories/un-million-de-refugies-et-de-migrants-ont-rejoint-leurope-en-2015>

<https://www.rtbfb.be/article/10-ans-apres-la-figure-d-aylan-kurdi-enfant-martyr-de-l-exil-s-efface-et-pourtant-la-guerre-frappe-plus-que-jamais-les-enfants-11595311>

<https://www.amnesty.lu/lexique/migrant/>

<https://www.amnesty.lu/lexique/refugie/>

<https://www.consilium.europa.eu/fr/infographics/migration-flows-to-europe/>

Annexes

Annexe 1 — Présentation des documents analysés

Le corpus analysé dans le cadre de ce mémoire est constitué de documents parlementaires issus des archives du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, accessibles via la plateforme en ligne de l'institution. Ces documents ont été sélectionnés sur la base d'une recherche par mots-clés portant sur les termes désignant les femmes migrantes et réfugiées. Les occurrences retenues correspondent aux termes suivants : « réfugiées », « migrantes », « femmes migrantes », « femmes réfugiées », « femmes en situation de migration », « migrantes/réfugiées » et « réfugiées et apatrides ». Chaque document est accessible via son lien d'archivage direct.

N°	Terme recherché	Lien d'archivage (Parlement FWB)
1	Réfugiées	https://archive.pfwb.be/100000002088091
2	Migrantes	https://archive.pfwb.be/1000000020cb0e1
3	Femmes migrantes et migrantes	https://archive.pfwb.be/1000000020cb0df
4	Femmes réfugiées	https://archive.pfwb.be/10000000202c0ec
5	Femmes en situation de migration	https://archive.pfwb.be/1000000020770da
6	Femmes migrantes	https://archive.pfwb.be/1000000020dd026
7	Réfugiées (2)	https://archive.pfwb.be/1000000020d1046
8	Migrantes/réfugiées	https://archive.pfwb.be/1000000020dd023
9	Migrantes (2)	https://archive.pfwb.be/1000000020ad07e
10	Réfugiées et apatrides	https://archive.pfwb.be/1000000020ce01b
11	Femmes réfugiées (2)	https://archive.pfwb.be/1000000020230d5

Annexe 2 — Rapport de stage

Présentation de l'organisme d'accueil

Au cours de l'année académique 2025-2026, j'ai effectué un stage auprès de la députée Margaux De Ré, au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB). J'ai été intégrée à son équipe parlementaire au sein du parti politique francophone Ecolo, dont elle est membre.

La Fédération Wallonie-Bruxelles constitue l'une des entités fédérées de l'État belge. Son Parlement est composé de 94 député·es : 75 proviennent du Parlement wallon — à l'exception des membres germanophones, remplacés selon des modalités spécifiques — tandis que 19 sont issus du groupe linguistique français du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale. Ces représentant·es sont élu·es pour une durée de cinq ans.

L'organisation institutionnelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles repose sur le principe de territorialité. Ses compétences s'exercent de manière exclusive dans la région de langue française, tandis qu'à Bruxelles-Capitale elles sont partagées avec la Communauté flamande. Cette configuration particulière du fédéralisme belge a conduit à la création de plusieurs commissions communautaires distinctes : la Commission communautaire française, la Commission communautaire flamande et la Commission communautaire commune.

Les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles découlent des différentes réformes institutionnelles engagées depuis les années 1970, qui ont progressivement transformé la Belgique en État fédéral. Elles concernent principalement les matières dites « personnalisables » et culturelles, telles que l'enseignement, la culture, la recherche scientifique, l'aide à la jeunesse, le sport, les maisons de justice ou encore certains aspects liés à la santé et à la formation.

Le stage s'est déroulé au sein du groupe parlementaire Ecolo, parti écologiste francophone affilié au Parti Vert européen. À la suite des élections de juin 2024, Ecolo compte sept député·es au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ma tutrice de stage, Margaux De Ré, est particulièrement investie dans les questions liées à l'égalité et aux droits des femmes. Elle a notamment initié la création de la première commission consacrée à l'égalité des chances et aux droits des femmes au sein de la

Fédération Wallonie-Bruxelles, qu'elle a également présidée. Cet engagement a fortement influencé les thématiques abordées durant mon stage et a contribué à inscrire cette expérience dans une réflexion plus large autour des rapports sociaux de genre et des politiques publiques.

Description du travail réalisé

Au cours de ce stage, mes activités ont principalement porté sur des missions d'observation, d'analyse et, dans une moindre mesure, de production de contenus parlementaires. Cette immersion m'a permis de découvrir concrètement le fonctionnement quotidien d'une équipe politique ainsi que les différentes étapes qui structurent le travail législatif.

Dans un premier temps, j'ai assisté régulièrement à des séances plénières du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles en tant qu'observatrice. Cette position m'a permis d'analyser non seulement le contenu des débats, mais également les dynamiques relationnelles et interactionnelles entre les député·es. J'ai ainsi pu porter attention aux prises de parole, aux rapports de force, aux réactions non verbales, aux expressions émotionnelles ainsi qu'aux stratégies discursives mobilisées au sein de l'hémicycle.

Dans la continuité de cette expérience, j'ai également participé à plusieurs réunions de commissions spécialisées, notamment celles relatives à l'Enfance, à la Jeunesse, à l'Aide à la jeunesse, aux Maisons de justice, à la Santé, aux Droits des femmes et à l'Égalité des chances. Ces commissions constituent des espaces centraux du travail parlementaire puisqu'elles permettent l'examen approfondi des textes, des auditions d'expert·es et des échanges préparatoires aux débats en séance plénière.

Le projet principal de mon stage a consisté en la participation à l'élaboration d'une proposition de résolution intitulée : « visant à renforcer la prévention et la protection des jeunes face aux idéologies masculinistes, notamment à travers les réseaux sociaux ». Ce travail a nécessité un important travail de recherche documentaire, mobilisant notamment des travaux en sociologie, en sociologie de l'enfance ainsi qu'en études de genre.

Réflexion critique sur le lieu et la nature du stage

Le terrain professionnel dans lequel s'est inscrit ce stage présente des spécificités importantes liées à son inscription dans le champ politique institutionnel. Mon intégration au sein du groupe Ecolo s'est néanmoins déroulée dans des conditions particulièrement

positives. J'ai bénéficié d'un accueil attentif et d'un encadrement bienveillant de la part des membres de l'équipe parlementaire.

Cette immersion m'a également permis d'observer la place accordée aux enjeux de genre dans les espaces politiques institutionnels. Ces questions apparaissent régulièrement dans les débats, les commissions ou les prises de parole publiques, mais leur visibilité varie fortement selon les thématiques abordées et les sensibilités politiques des intervenant·es.

Par ailleurs, cette expérience a également mis en lumière les limites propres au fonctionnement parlementaire. Les initiatives politiques, même lorsqu'elles reposent sur un important travail de recherche et de préparation, restent dépendantes des équilibres politiques et des rapports de majorité.

Auto-évaluation

Ce stage a constitué une expérience particulièrement enrichissante tant sur le plan intellectuel que personnel. Il m'a permis de découvrir un environnement professionnel que je connaissais peu auparavant, tout en développant de nouvelles compétences d'analyse, de recherche et de compréhension du fonctionnement institutionnel.

L'un des principaux apports de cette expérience réside dans la prise de conscience des écarts importants de sensibilisation et de compréhension qui existent au sein de la société concernant certaines problématiques sociales, notamment celles liées au genre. Cette confrontation à des points de vue parfois éloignés des miens s'est progressivement révélée formatrice en m'amenant à mieux comprendre les mécanismes de réception des discours politiques.

Le stage a également mis en évidence certaines de mes limites, notamment en matière de connaissance du système politique belge. Afin de surmonter ces difficultés, j'ai régulièrement effectué des recherches complémentaires en parallèle des séances auxquelles j'assistais, transformant ainsi une faiblesse initiale en véritable opportunité d'apprentissage.

En dehors du cadre formel des débats, j'ai été surprise d'observer des interactions relativement cordiales entre des député·es appartenant pourtant à des partis idéologiquement opposés. Cette réalité a suscité chez moi une réflexion particulière en tant

qu'étudiante sensible aux perspectives féministes et antiracistes, me permettant de mieux saisir la complexité des interactions qui structurent l'espace politique institutionnel.

Annexe 3 — Résolution : Travail effectué pendant le stage

Comme énoncé dans le rapport de stage, j'ai participé à la rédaction d'une résolution parlementaire.

Ce travail a été réalisé en collaboration avec plusieurs députés parlementaires.

<https://archive.pfwb.be/1000000020df052>



*Screen d'un post Instagram du groupe
Ecolo sur la résolution du
masculinisme*

Aujourd'hui, 1 jeune homme sur 2 croit les influenceurs